

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

Le présent C.C.T.P comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2

## CARACTERISTIQUES ET OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent CCTP concernent un « **Mélangeur Centrifuge Planétaire** » pour l’enseignement professionnel du BTS MECP « la Morlette ».

* **DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL**

Nature du matériel

Quantité : 1

Descriptif : L’appareil doit être en mesure d’obtenir très rapidement un mélange parfaitement homogène de produits visqueux, tels que les formulations cosmétiques, résines, colles… sans incorporation d’air.

|  |  |
| --- | --- |
| Principe : L’échantillon est introduit dans un récipient et placé dans le rotor du mélangeur. La combinaison des actions dites de « révolution » et de « rotation autour de son axe » produit une force interne allant jusqu’à 400g et permet ainsi la réalisation de mélange difficiles en réduisant le risque de dégradation de l’échantillon par cisaillement ou surchauffe.  | C:\Users\kgaillard\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\ZO98D0XD\Melangeur_Planetaire_Principe1.jpg |

1. Fiche Technique

Capacité : 1 x 300 mL

Vitesse de mélange variable : 200 à 2000 trs/min

Possibilité d’utiliser plusieurs modes : mélange (ratio de la vitesse de rotation/révolution : 40%) , dégazage, wave ou médium (ratio de la vitesse de rotation/révolution : 20%)

Dispositif de verrouillage du couvercle pendant la rotation

Enregistrement possibles de 10 programmes à 9 segments par programme.

Encombrement limités pour utilisation sur paillasse (Dimensions : 340 x 315 x 370 mm)

Poids : Environ 25kgs

Alimentation : 200 – 240V / 50 – 60 Hz

* **OBLIGATION D’INFORMATION**

La documentation commerciale et technique est fournie en français, en un exemplaire.

Dans le cadre de ce marché public, l'obligation d'information est due par les candidats. L'obligation d'information revêt les obligations suivantes :

1. Obligation de renseignements :

Le professionnel doit fournir suffisamment d'informations à la personne publique, pour que celle-ci puisse décider en toute connaissance de cause.

Les candidats doivent :

- fournir les renseignements nécessaires sur les services proposés,

- indiquer les spécifications techniques, …

- fournir les notices explicatives avec des informations suffisantes,

1. Obligation de mise en garde :

Les candidats devront mettre en garde l’établissement sur certains points susceptibles d'influer sur sa décision en, par exemple, attirant son attention sur certains éléments présentant des risques, ou des difficultés compte tenu de l’utilisation prévue des matériels. Les candidats devront également avertir l’établissement d’éventuelles incohérences ou oublis dans le présent CCTP.

* **CRITERES D’APPRECIATION**

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Qualité du produit : 45%
* Prix de l’ensemble : 35 %
* Fiabilité de la prestation (délai et conditions de livraison, SAV, maintenance) : 15 %
* Services associés 5%

Le lycée se réserve le droit de déclarer la présente consultation infructueuse notamment dans les cas suivants :

* Performances jugées trop faibles
* Prix supérieur à la subvention allouée